



ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020.

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Nomination de la Mairesse suppléante
- 1.3 Ajustement de salaires – Cadres de la Ville de Bedford
- 1.4 Octroi d'un mandat - Services informatiques
- 1.5 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin

- 2.1 Rapport de la présidente
- 2.2 Autorisation de paiement - L'Arsenal - Travaux sur le camion à échelle
- 2.3 Correspondance

3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin

- 3.1 Rapport de la présidente
- 3.2 Octroi d'un mandat - Nettoyage et inspection de conduites d'égout sanitaire
- 3.3 Octroi d'un mandat - Contrat de service d'assainissement des eaux usées et production d'eau potable
- 3.4 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Adoption du règlement 714-19-1 concernant la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté
- 4.3 Demande de commandite - CPA Bedford - Album fin d'année
- 4.4 Demande de cautionnement – Société d'Agriculture de Missisquoi
- 4.5 Appui à la Société Canadienne du Cancer - Avril, Mois de la jonquille
- 4.6 Reconnaissance d'OBNL - Alcooliques anonymes
- 4.7 Reconnaissance d'OBNL - Chevaliers de Colomb
- 4.8 Reconnaissance d'OBNL - Cercle de Fermières Bedford
- 4.9 Reconnaissance d'OBNL - Club de l'âge d'or de Bedford (FADOQ)
- 4.10 Reconnaissance d'OBNL - Scouts 1^{er} Bedford
- 4.11 Reconnaissance d'OBNL - Fondation Lévesque-Craighead
- 4.12 Correspondance
 - a) Résolution de Sutton Technologie 5G et santé
 - b) Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relative à l'organisation et à la gouvernance scolaires
 - c) Invitation spectacle pour Alzheimer H-R
 - d) Remerciement de la FADOQ
 - e) Remerciement de La Fondation Claude De Serres
 - f) Demande d'aide financière-Soutien à domicile Pays des Vergers
 - g) Remerciement Massey Vanier Scholarship
 - h) Mobilisation des municipalités Réduction herbe à poux
 - i) Casino Croix-Rouge Haute-Yamaska 2020

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Chantal Fontaine

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance
 - a) Confirmation de fin de mandat - CA OHB-M

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Autorisation de signature - Entente intermunicipale concernant le réseau local d'écocentre de Brome-Missisquoi
- 6.3 Autorisation de signature - Entente concernant la collecte et le traitement des résidus domestiques dangereux organiques
- 6.4 Autorisation de signature - Entente concernant la collecte et le traitement des piles
- 6.5 Correspondance
 - a) Procès-verbal RIGMRBM du 14 janv 20 vf

7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Recommandations du CCU - Demandes de PIIA
- 7.3 Recommandations du CCU - Demandes de PPCMOI
- 7.4 Correspondance
 - a) Rapport mensuel des permis émis en février 2020

8. Commission des travaux publics – Daniel Audette

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Nomination de Paul Boulay – Représentant de la Ville à la SAAQ
- 8.3 Autorisation de paiement - Outillage Rioux
- 8.4 Octroi d'un contrat d'achat d'un tracteur à chargeur frontal
- 8.5 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

- Autorisation de paiement – Tournoi de hockey intermunicipal de Farnham
- Nomination d'un patrouilleur – Règlementation débranchement de gouttières

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 3 mars 2020, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Marie-Pier Tougas	Chantal Fontaine
Normand Déragon	Marie-Eve Brin

Sont absents : Le maire M. Yves Lévesque et la conseillère Mme Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Daniel Audette.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier et Gisèle Messier, adjointe au greffe

20-03-74

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

20-03-75

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

20-03-76

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020.

ADOPTÉE

20-03-77

Nomination de la mairesse suppléante

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil désigne la conseillère Marie-Pier Tougas à titre de mairesse suppléante de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, débutant le 7 mars 2020 et se terminant le 6 juillet 2020.

ADOPTÉE

Le directeur général Guy Coulombe se retire des débats à alléguant un possible conflit d'intérêts à 19h07.

20-03-78

Ajustement de salaires – Cadres de la Ville de Bedford

Considérant que le conseil municipal souhaite indexer le salaire des cadres de la Ville de Bedford pour l'année 2020 ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des propositions de modifications salariales du directeur des travaux publics, aréna et centre communautaire, de la responsable de l'urbanisme, de la coordinatrice des loisirs et du directeur général présenté au rapport 01-2020.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accorde les modifications salariales du directeur des travaux publics, aréna et centre communautaire, de la responsable de l'urbanisme, de la coordinatrice des loisirs et du directeur général tel que présenté au rapport 01-2020, et ce, rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

Monsieur Coulombe rejoint la séance en cour à 19h10.

20-03-79

Octroi d'un mandat – Services informatiques

Considérant que la Ville de Bedford a sollicité des offres de services pour des services de soutien informatiques auprès de deux entreprises de la région, dont son fournisseur actuel ;

Considérant que l'offre de service de MS Geslam est plus avantageuse pour la Ville.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil octroie un contrat à MS Geslam, pour un montant de 10 939,20\$ par année pour le service d'entretien informatique, 2 070\$ pour les frais de transfert de fournisseur et 699,95\$ pour l'achat d'un ordinateur dédié au backup, le tout pour une date de prise de contrôle du 10 mars 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-03-80

Autorisation de paiement – L'Arsenal – Travaux sur le camion à échelle

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement à L'Arsenal, d'un montant de 7 270,42\$ incluant les taxes, et ce, pour des travaux d'entretien du camion à échelle soit la réparation d'une fuite d'huile du moteur de rotation, remplacement des strobes et test de l'appareil d'élévation de l'échelle.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-03-81

Octroi d'un mandat – Nettoyage et inspection de conduites d'égout sanitaire

Considérant que dans le cadre du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, la Ville de Bedford a demandé deux offres de services sur invitation pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites d'égouts sanitaires pour l'année 2020 ;

Considérant que la Ville de Bedford a reçu deux offres de services conformes et que l'offre déposée par le Groupe ADE est jugée la plus basse.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil octroie un contrat de nettoyage et d'inspection télévisée de conduites d'égouts sanitaires pour l'année 2020 au Groupe ADE, selon les conditions de l'offre BED20200212, et ce, pour un montant budgétaire de 7 659,00\$ (taxes en sus).

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-03-82

Octroi d'un mandat – Contrat de service d'assainissement des eaux usées et production d'eau potable

Considérant que la Ville est sous entente contractuelle avec Aquatech ;

Considérant que ce contrat vient à échéance le 31 mars 2020 ;

Considérant que la Ville de Bedford a signifié à Aquatech le désir de négocier un prolongement du contrat de cinq années additionnelles tel qu'il était prévu à l'entente contractuelle actuelle ;

Considérant que le conseil a accepté par résolution 19-11-411 l'avenant no.1 au contrat qui permet de réduire d'un peu plus d'un mois la période de négociation avant le renouvellement du contrat jusqu'au 31 mars 2025 avec l'accord de la firme Aquatech ;

Considérant qu'une copie du contrat BED20200401 a été soumise au conseil et qu'il s'en déclare satisfait ;

Considérant la réception de l'offre de service de Aquatech au montant 225 056\$ taxes en sus.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accepte les modalités du contrat négocié avec Aquatech pour l'exploitation des usines de filtration et d'épuration tel que soumis dans l'offre de service, et ce, au montant de 225 056\$ taxes en sus, et ce pour une période de 5 ans soit jusqu'au 31 mars 2025.

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer le contrat de service et tous autres documents relatifs à ce mandat.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-03-83

Adoption du règlement 714-19-1 concernant la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté

Considérant que le 1^{er} octobre 2019 l'avis de motion a été donné et le projet de règlement 714-19-1 a été déposé par la résolution 19-10-398.

20-03-83

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte le règlement 714-19-1 concernant la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté.

ADOPTÉE

20-03-84

Contribution – Programme souvenir CPA Bedford

Considérant que le CPA de Bedford sollicite la Ville afin de participer au programme-souvenir du Gala de fin d'année 2020, lequel programme étant distribué à environ 1000 exemplaires, regroupe de nombreux commanditaires permettant de financer le Gala dont les coûts de production s'élèvent à plus de 20 000\$;

Considérant que la Ville de Bedford aimerait rappeler qu'elle a investi en 2018 plus de 402\$ par citoyen en matière de sport, loisirs et culture, soit près du double du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil autorise l'achat de 1 page de publicité, à raison de 350\$, à paraître dans le programme-souvenir du Gala de fin d'année 2020 du CPA Bedford, laquelle publicité devra mentionner les jeunes athlètes de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-03-85

Demande de cautionnement – Société d'Agriculture de Missisquoi

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accepte de porter caution pour un montant de 12 000\$ à la Société d'Agriculture de Missisquoi, en garantie pour le tirage (activité de levée de fonds) pour 2020.

ADOPTÉE

20-03-86

Appui à la Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille

Considérant que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoise reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie saine et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

20-03-86
(suite)

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil décrète le mois d'avril comme étant le Mois de la jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

20-03-87

Reconnaissance d'OBNL – Alcooliques Anonymes

Considérant qu'en novembre 2019 le conseil a adopté une politique d'utilisation d'infrastructures et équipements municipaux (résolution 19-11-436), laquelle a pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford ;

Considérant que la Ville de Bedford a investi en 2018 plus de 402\$ par citoyen en matière de sport, loisirs et culture, soit près du double du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que le conseil souhaite voir réduire son investissement moyen par citoyen afin de tendre vers la moyenne nationale ;

Considérant que pour se faire la Ville souhaite voir une plus grande équité en cette matière entre les municipalités du Pôle de Bedford, puisque les autres municipalités du Pôle ont investi en moyenne près de 89\$/citoyen, soit moins de la moitié du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que ladite politique demande aux organismes à but non lucratif de déposer une demande de reconnaissance au conseil de la Ville ;

Considérant que Alcooliques Anonymes est un organisme offrant un service d'appui relié aux problèmes de consommation d'alcool.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil déclare les Alcooliques Anonymes comme un organisme reconnu par la Ville de Bedford et convient que l'escompte accordé pour ses demandes est de 100%, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE

20-03-88

Reconnaissance d'OBNL – Chevaliers de Colomb St-Damien

Considérant qu'en novembre 2019 le conseil a adopté une politique d'utilisation d'infrastructures et équipements municipaux (résolution 19-11-436), laquelle a pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford ;

Considérant que la Ville de Bedford a investi en 2018 plus de 402\$ par citoyen en matière de sport, loisirs et culture, soit près du double du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que le conseil souhaite voir réduire son investissement moyen par citoyen afin de tendre vers la moyenne nationale ;

Considérant que pour se faire la Ville souhaite voir une plus grande équité en cette matière entre les municipalités du Pôle de Bedford, puisque les autres municipalités du Pôle ont investi en moyenne près de 89\$/citoyen, soit moins de la moitié du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que ladite politique demande aux organismes à but non lucratif de déposer une demande de reconnaissance au conseil de la Ville, ladite demande devant inclure, entre autres, la liste des membres et leur provenance ;

Considérant que l'organisme des Chevaliers de Colomb a déposé un dossier complet pour sa demande de reconnaissance d'OBNL ;

Considérant que l'organisme Chevaliers de Colomb est une société fraternelle d'hommes catholiques fondée pour apporter une aide financière aux membres et à leur famille.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil déclare les Chevaliers de Colomb St-Damien comme un organisme reconnu par la Ville de Bedford et convient que l'escompte lui étant accordé est de 60%, et ce, dès l'application du nouveau bail.

ADOPTÉE

20-03-89

Reconnaissance d'OBNL – Cercle de Fermières Bedford

Considérant qu'en novembre 2019 le conseil a adopté une politique d'utilisation d'infrastructures et équipements municipaux (résolution 19-11-436), laquelle a pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford ;

Considérant que la Ville de Bedford a investi en 2018 plus de 402\$ par citoyen en matière de sport, loisirs et culture, soit près du double du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que le conseil souhaite voir réduire son investissement moyen par citoyen afin de tendre vers la moyenne nationale ;

Considérant que pour se faire la Ville souhaite voir une plus grande équité en cette matière entre les municipalités du Pôle de Bedford, puisque les autres municipalités du Pôle ont investi en moyenne près de 89\$/citoyen, soit moins de la moitié du montant

moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que ladite politique demande aux organismes à but non lucratif de déposer une demande de reconnaissance au conseil de la Ville, ladite demande devant inclure, entre autres, la liste des membres et leur provenance ;

20-03-89
(suite)

Considérant que l'organisme Cercle de Fermières Bedford a déposé un dossier complet pour sa demande de reconnaissance d'OBNL ;

Considérant que le Cercle de Fermières Bedford est un organisme qui contribue à l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille, ainsi qu'à la préservation et la transmission du patrimoine culturel et artisanal.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil déclare le Cercle de Fermières Bedford comme un organisme reconnu par la Ville de Bedford et convient que l'escompte accordé pour ses demandes est de 50%, et ce, dès l'application du nouveau bail.

ADOPTÉE

20-03-90

Reconnaissance d'OBNL – Club de l'âge d'or de Bedford (FADOQ)

Considérant qu'en novembre 2019 le conseil a adopté une politique d'utilisation d'infrastructures et équipements municipaux (résolution 19-11-436), laquelle a pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford ;

Considérant que la Ville de Bedford a investi en 2018 plus de 402\$ par citoyen en matière de sport, loisirs et culture, soit près du double du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que le conseil souhaite voir réduire son investissement moyen par citoyen afin de tendre vers la moyenne nationale ;

Considérant que pour se faire la Ville souhaite voir une plus grande équité en cette matière entre les municipalités du Pôle de Bedford, puisque les autres municipalités du Pôle ont investi en moyenne près de 89\$/citoyen, soit moins de la moitié du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que ladite politique demande aux organismes à but non lucratif de déposer une demande de reconnaissance au conseil de la Ville, ladite demande devant inclure, entre autres, la liste des membres et leur provenance ;

Considérant que le Club de l'âge d'or de Bedford a déposé un dossier complet pour sa demande de reconnaissance d'OBNL ;

Considérant que le Club de l'âge d'or de Bedford est un organisme qui organise des activités ou des loisirs pour briser l'isolement des aînés de Bedford et région.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil déclare le Club de l'âge d'or de Bedford comme un organisme reconnu par la Ville de Bedford et convient que l'escompte lui étant accordé est de 50%, et ce, dès l'application du nouveau bail.

ADOPTÉE

20-03-91

Reconnaissance d'OBNL – Scouts 1^{er} Bedford

Considérant qu'en novembre 2019 le conseil a adopté une politique d'utilisation d'infrastructures et équipements municipaux (résolution 19-11-436), laquelle a pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford ;

20-03-91
(suite)

Considérant que la Ville de Bedford a investi en 2018 plus de 402\$ par citoyen en matière de sport, loisirs et culture, soit près du double du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que le conseil souhaite voir réduire son investissement moyen par citoyen afin de tendre vers la moyenne nationale ;

Considérant que pour se faire la Ville souhaite voir une plus grande équité en cette matière entre les municipalités du Pôle de Bedford, puisque les autres municipalités du Pôle ont investi en moyenne près de 89\$/citoyen, soit moins de la moitié du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que ladite politique demande aux organismes à but non lucratif de déposer une demande de reconnaissance au conseil de la Ville, ladite demande devant inclure, entre autres, la liste des membres et leur provenance ;

Considérant que les Scouts 1^{er} Bedford ont déposé un dossier complet pour sa demande de reconnaissance d'OBNL ;

Considérant que l'organisme Scouts 1^{er} Bedford offre aux jeunes un ensemble d'activités et d'expériences sans pareil pour la découverte du plein air, le service communautaire et l'activité.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil déclare l'organisme Scouts 1^{er} Bedford comme un organisme reconnu par la Ville de Bedford et convient que l'escompte accordé pour ses demandes est de 100%, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE

20-03-92

Reconnaissance d'OBNL – Fondation Lévesque-Craighead

Considérant qu'en novembre 2019 le conseil a adopté une politique d'utilisation d'infrastructures et équipements municipaux (résolution 19-11-436), laquelle a pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford ;

Considérant que la Ville de Bedford a investi en 2018 plus de 402\$ par citoyen en matière de sport, loisirs et culture, soit près du double du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que le conseil souhaite voir réduire son investissement moyen par citoyen afin de tendre vers la moyenne nationale ;

Considérant que pour se faire la Ville souhaite voir une plus grande équité en cette matière entre les municipalités du Pôle de Bedford, puisque les autres municipalités du Pôle ont investi en moyenne près de 89\$/citoyen, soit moins de la moitié du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que ladite politique demande aux organismes à but non lucratif de déposer une demande de reconnaissance au conseil de la Ville, ladite demande devant inclure, entre autres, la liste des membres et leur provenance ;

Considérant que la Fondation Lévesque-Craighead déposé un dossier complet pour sa demande de reconnaissance d'OBNL ;

Considérant que la Fondation Lévesque-Craighead est un organisme qui a comme mission est de veiller au maintien et au développement des soins de santé offerts à la clientèle de Bedford et région.

20-03-92
(suite)

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil déclare la Fondation Lévesque-Craighead comme un organisme reconnu par la Ville de Bedford et convient que l'escompte accordé pour ses demandes est de 100%.

ADOPTÉE

20-03-93

Autorisation de signature - Entente intermunicipale concernant le réseau local d'écocentre de Brome-Missisquoi

Considérant qu'en vertu de sa compétence en matière d'environnement, toute municipalité locale a pleine compétence en matière résiduelle ;

Considérant qu'en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les citées et villes (articles 569 et suivants du Code municipal)*, par la présente, la Ville souhaite conclure avec la MRC une entente intermunicipale ayant pour objet :

- (i) La délégation partielle de compétence (visant uniquement l'écocentre) par la Ville à la MRC afin que celle-ci assure la gestion des RDD non conformes, matières recyclables et autres matières ; et
- (ii) De prévoir les modalités de fonctionnement de l'écocentre ;

Considérant que l'écocentre établi sur le territoire du pôle de la Ville de Bedford doit notamment, en vertu de l'entente, en plus de recevoir les autres matières et matières recyclables, recevoir le MÉTAL, les TIC et les RDD, pour lesquels un contrat devra être ratifié avec un fournisseur ;

Considérant que les représentants de la Ville de Bedford ont eu l'opportunité de lire et de commenter ladite entente.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale concernant le réseau d'écocentre local de Brome-Missisquoi (écocentre situé sur le territoire de la Ville de Bedford) avec la MRC, au nom et pour le compte de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

20-03-94

Autorisation de signature – Entente concernant la collecte et le traitement des résidus domestiques dangereux (RDD) organiques

Considérant qu'il y a des matières organiques qui sont déposées à l'Écocentre de la Ville de Bedford chaque année ;

Considérant que Laurentide Re-sources est spécialisé, entre autres, dans le transport et le tri des matières organiques ;

Considérant que Laurentide Re-sources a déjà signé des ententes avec la Ville de Bedford pour la collecte et le traitement des peintures, des huiles et des piles ;

Considérant que Laurentide Re-sources exige qu'une entente soit signée avec la Ville de Bedford pour la collecte et le traitement des matières organiques pour continuer à

offrir lesdits services.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

20-03-94
(suite)

Que ce conseil autorise le maire et le directeur à signer l'entente avec Laurentide Re-sources concernant la collecte et le traitement des résidus domestiques dangereux organiques.

ADOPTÉE

20-03-95

Autorisation de signature – Entente concernant la collecte et le traitement des piles

Considérant qu'il y a des piles qui sont déposées à l'Écocentre de la Ville de Bedford chaque année ;

Considérant que Laurentide Re-sources est spécialisé, entre autres, dans le transport et le tri des piles ;

Considérant que Laurentide Re-sources a déjà signé des ententes avec la Ville de Bedford pour la collecte et le traitement des peintures, des huiles et des matières organiques ;

Considérant que Laurentide Re-sources exige qu'une entente soit signée avec la Ville de Bedford pour la collecte et le traitement des piles afin de continuer à offrir ces services.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le maire et le directeur à signer l'entente avec Laurentide Re-sources concernant la collecte et le traitement des piles.

ADOPTÉE

20-03-96

Demande de PIIA – 133 rue de la Rivière – Rénovations extérieures

Considérant les informations et les documents déposés pour refaire la façade avant du bâtiment, peindre les parements métalliques des murs et de la toiture, changer les portes arrière et abattre les deux conifères en façade au 133 rue de la Rivière ;

Considérant le manque d'entretien de la végétation en façade du bâtiment et de la nécessité de dégager les lieux pour pouvoir effectuer les travaux de réfection.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA au 133 rue de la Rivière pour les travaux mentionnés précédemment conformément aux documents déposés.

ADOPTÉE

20-03-97

Demande de PIIA – 133 rue de la Rivière – Installation d'enseignes

Considérant les informations et les documents déposés pour installer une enseigne en façade du bâtiment et peindre le nom de l'entreprise sur le mur ouest face à la rue Champagne au 133 rue de la Rivière ;

Considérant que la proposition concernant l'identification de l'entreprise sur le mur ouest est intéressante, mais imposante et crée un précédent dans la ville de Bedford.

20-03-97
(suite)

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, l'enseigne apposée sur le mur en façade au 133 rue de la Rivière conformément aux informations et documents déposés.

De demander au propriétaire de déposer des options additionnelles pour l'enseigne face à la rue Champagne, utiliser différentes polices, un lettrage moins large, une allure plus vieillotte, etc., et reporter cette partie de la demande au conseil du mois d'avril.

ADOPTÉE

20-03-98

Demande de PIIA – 29 rue Rix – Modification de la galerie latérale

Considérant les informations et les documents déposés pour modifier et agrandir la galerie latérale au 29 rue Rix.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA au 29 rue Rix afin de modifier la galerie latérale conformément aux documents déposés.

ADOPTÉE

20-03-99

Premier projet de résolution d'autorisation d'un PPCMOI (Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) - Transformation d'un bâtiment à vocation mixte en maison de chambres - 9 rue de la Rivière

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à transformer l'étage d'un bâtiment à vocation mixte en maison de chambres au 9 rue de la Rivière ;

Considérant que le projet consiste à loger, au profit de la compagnie Bonduelle Canada Inc., 18 travailleurs saisonniers étrangers, de la mi-juin à la mi-décembre ;

Considérant que ces travailleurs sont divisés sur trois quarts de travail différents et, par conséquent, ne sont jamais tous au logement en même temps ;

Considérant que l'étage de l'édifice compte actuellement trois chambres à coucher et qu'il est prévu d'aménager trois chambres additionnelles dans l'ancien espace servant autrefois d'entrepôt, pour un total de six chambres ;

Considérant que ces travailleurs étrangers ne possèdent pas de voitures et circulent à pied ou à vélo ;

Considérant que ce bâtiment hébergera également une activité commerciale au rez-de-chaussée qui n'a pas encore été déterminée ;

Considérant qu'aucun plan de transformation intérieure n'a à cette date été déposé ;

Considérant que le mur arrière de l'édifice se trouve situé sur la ligne de propriété et comprend une galerie à l'étage donnant directement sur la résidence voisine ;

Considérant que cette demande va augmenter de façon considérable la densité d'occupation des lieux et générer un va-et-vient plus important ;

Considérant qu'il est difficile de prévoir de façon précise l'impact sur le voisinage et l'acceptabilité sociale d'un tel projet ;

20-03-99
(suite)

Considérant la recommandation favorable du CCU au sujet de cette demande et les conditions greffées à cette recommandation ;

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Sur la base des seuls Considérant sans lesquels la demande de PPCMOI ne serait pas acceptable, que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PPCMOI au 9 rue de la Rivière visant à permettre la transformation de l'étage de l'édifice en maison de chambres ;

Que ce conseil permette de déroger au règlement de zonage comme suit :

1. En autorisant la classe d'usage R7 « résidentielle maison de chambres » dans la zone CB-2 ;
2. Que cet usage soit saisonnier, soit de la mi-juin à la mi-décembre d'une même année ;
3. En autorisant la classe « résidentielle maison de chambres » dans un édifice à vocation mixte (résidentielle et commerciale) ;
4. En permettant l'occupation du logement à l'étage par 18 personnes plutôt que le maximum de 12 prévu ;
5. En permettant que cette propriété ne dispose d'aucun espace gazonné et paysagé pour la détente alors que le minimum requis est de 13 m² ;

Qu'en vertu du règlement 723-17 sur les PPCMOI, les conditions suivantes soient remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :

1. L'ensemble des plans et des documents déposés font partie intégrante de la présente résolution ;
2. Cette autorisation est valide uniquement pour les travailleurs saisonniers étrangers de la compagnie Bonduelle Canada Inc. et que le PPCMOI devient caduc et sans effet dès que prend fin le bail entre le propriétaire et Bonduelle ;
3. Le propriétaire doit remettre à la ville, au plus tard le 1er mai de chaque année, une copie du bail avec Bonduelle pour démontrer que les besoins de cette dernière existent toujours ;
4. Un maximum de 18 travailleurs et de six chambres à coucher est autorisé ;
5. Lorsque cette activité prend fin ou que le propriétaire ne remet pas le bail requis, le PPCMOI devient caduc et sans effet ;
6. En dehors de la période d'autorisation, soit de mi-juin à mi-décembre, le logement ne peut être utilisé comme maison de chambres ;
7. Un treillis intimité devra être installé au pourtour de la galerie arrière de l'étage donnant sur la rue Clayes ;
8. Le bâtiment doit respecter les dispositions réglementaires relatives aux maisons de chambres contenues au règlement de zonage ;
9. Toute modification apportée au bâtiment pour le transformer en maison de chambres doit respecter le Code de construction du Québec.

ADOPTÉE

20-03-100

Premier projet de résolution d'autorisation d'un PPCMOI (Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) – Transformation d'une résidence unifamiliale en maison de chambres au 47 Avenue des Pins

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à transformer une résidence unifamiliale en maison de chambres au 47 Avenue des Pins ;

Considérant que le projet consiste à loger, au profit de la compagnie Bonduelle Canada Inc., 10 à 12 travailleurs saisonniers étrangers, de la mi-juin à la mi-décembre ;

20-03-100
(suite)

Considérant que ces travailleurs sont divisés sur trois quarts de travail différents et, par conséquent, ne sont jamais tous à la résidence en même temps ;

Considérant que la résidence possède quatre chambres à coucher ;

Considérant qu'à part l'agrandissement d'une fenêtre au sous-sol, aucune modification extérieure ne sera apportée au bâtiment ;

Considérant que ces travailleurs étrangers ne possèdent pas de voitures et circulent à pied ou à vélo ;

Considérant que le projet se trouve sur un coin de rue achalandée, à l'extrémité du pâté de maisons, voisin de la quincaillerie et face à un terrain de stationnement ;

Considérant que cette demande va augmenter de façon importante la densité d'occupation des lieux et générer un va-et-vient plus important que l'usage normal d'une résidence unifamiliale ;

Considérant qu'il est difficile de prévoir de façon précise l'impact sur le voisinage et l'acceptabilité sociale d'un tel projet ;

Considérant la recommandation favorable du CCU au sujet de cette demande et les conditions greffées à cette recommandation ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Sur la base des seuls Considérant sans lesquels la demande de PPCMOI ne serait pas acceptable, que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PPCMOI au 47 Avenue des Pins visant à permettre la transformation d'une résidence unifamiliale en maison de chambres ;

De permettre de déroger au règlement de zonage :

1. En autorisant la classe d'usage R7 « résidentielle maison de chambres » dans la zone RB-1 ;
2. Que cet usage soit saisonnier, soit de la mi-juin à la mi-décembre d'une même année ;
3. Par la modification de l'apparence extérieure de la résidence en agrandissant une fenêtre au sous-sol ;

Qu'en vertu du règlement 723-17 sur les PPCMOI, les conditions suivantes soient remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :

1. L'ensemble des plans et des documents déposés font partie intégrante de la présente résolution ;
2. Cette autorisation est valide uniquement pour les travailleurs saisonniers étrangers de la compagnie Bonduelle Canada Inc. et que le PPCMOI devient caduc et sans effet dès que prend fin le bail entre le propriétaire et Bonduelle ;
3. Le propriétaire doit remettre à la ville, au plus tard le 1er mai de chaque année, une copie du bail avec Bonduelle pour démontrer que les besoins de cette dernière existent toujours ;
4. Un maximum de 12 travailleurs et de quatre chambres à coucher est autorisé ;
5. Lorsque cette activité prend fin ou que le propriétaire ne remet pas le bail requis, le PPCMOI devient caduc et sans effet ;
6. En dehors de la période d'autorisation, soit de mi-juin à mi-décembre, la résidence ne peut être utilisée comme maison de chambres ;
7. La résidence doit respecter les dispositions réglementaires relatives aux maisons de chambres contenues au règlement de zonage ;
8. Toute modification apportée à la résidence pour la transformer en maison de chambres doit respecter le Code de construction du Québec.

ADOPTÉE

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

20-03-101
(suite)

Que ce conseil nomme son directeur des travaux publics, Monsieur Paul Boulay, en tant que représentant de la Ville de Bedford auprès de la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) pour toutes demandes d'informations, renouvellement d'immatriculation et autres sujets relatifs aux véhicules étant la propriété de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

20-03-102

Autorisation de paiement - Outillage Rioux

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement à Outillage Rioux, d'un montant de 8 048,24\$ incluant les taxes, et ce, pour l'achat d'une laveuse à eau chaude pour utilisation par les travaux publics.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-03-103

Octroi d'un contrat d'achat d'un tracteur à chargeur frontal

Considérant que la Ville a reçu une seule offre et que cette dernière est considérée conforme ;

Considérant que cette offre comprend les items suivants :

- Chargeur frontal Wacker Neuson WL32 2020 ;
- Ensemble sableuse à trottoir Rivard ST50 2020 ;
- Ensemble gratte et pesée SSTA 2020 ;
- Ensemble balai central EDDY NET 2020 ;
- Débrousailleuse latérale BAUMA LIGHT 2020 ;
- Souffleur à neige PUMA 2020.

Considérant que tous les équipements énumérés précédemment seront adaptés au tracteur à chargeur frontal chez le fournisseur et que le porteur et ses équipements seront livrés au garage municipal de la Ville de Bedford, tel que prévu dans les instructions de livraison ;

Considérant que le prix d'achat s'élève à 173 980,17\$ taxes incluses ou à 158 867,08\$ nettes des retours de taxes.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accepte d'acheter de Location Robert & Fils, le tracteur à chargeur frontal et ses équipements, et ce, pour un montant de 173 980,17\$ incluant les taxes ;

Que cet achat de 158 867,08\$ soit financé en partie (157 000\$) à l'aide du fonds de roulement de la Ville sur une période de 8 ans, le solde de 1 867,08\$ sera pris à même le budget des Équipements de la voirie municipale (02-320-000-526).

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-03-104 Paiement des comptes mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 226 123,04\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 3 mars 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-03-105 Autorisation de paiement – Inscription au Tournoi Hockey intermunicipal de Farnham

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement des frais de 400\$ pour l'inscription de l'équipe qui représentera la Ville de Bedford dans le cadre du tournoi intermunicipal de Farnham, devant être tenu 18 avril 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-03-106 Nomination de fonctionnaires désignés à l'application du règlement 453-87

Considérant les récentes modifications apportées au règlement 453-87 concernant la gestion des eaux pluviales en provenance de gouttières à même les terrains privés ;

Considérant le programme de suivi entamé en 2019 pour sensibiliser les citoyens aux nouvelles normes et assurer la conformité de leurs installations ;

Considérant l'importance de poursuivre cette démarche en 2020 pour s'assurer une meilleure gestion des eaux pluviales et réaliser des gains environnementaux ;

Considérant qu'une visite de l'ensemble des propriétés assujetties est requise pour en vérifier la conformité au règlement, donner de l'information aux citoyens sur les techniques de débranchement de gouttières, les accompagner dans leur démarche de modification de leurs installations et assurer le suivi de la mise aux normes ;

Considérant le partenariat établi avec l'Organisme du bassin versant de la Baie Missiquoi pour réaliser ce suivi et défrayer les coûts des patrouilleurs assignés à ces tâches.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise messieurs Anthoni Barbe, Arthur De Rycker et Adam Amrani comme représentants de la Ville de Bedford pour veiller à l'application du règlement 453-87 et plus spécifiquement, à visiter et inspecter toutes propriétés pour en vérifier la conformité en matière de gestion des eaux pluviales, sensibiliser et informer les citoyens et assurer le suivi de la mise aux normes.

ADOPTÉE

20-03-107

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

20-03-108

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que la séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

Daniel Audette, maire suppléant

Guy Coulombe, Directeur général et secrétaire-trésorier